

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3918

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Rue Germain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du conseil de Communauté en date du 21 janvier 2003. Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2913 en date du 19 septembre 2005, a approuvé le lancement des études. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme études pour un montant de 30 000 €.

La rue Germain est un des axes est-ouest de la commune d'Albigny sur Saône. Elle est empruntée sur le tronçon compris entre l'avenue Henri Barbusse et la rue Gabriel Péri par un trafic de transit intercommunal.

Cette voie dans son profil actuel souffre :

- d'une largeur de chaussée insuffisante qui permet difficilement le croisement de deux véhicules légers,
- de l'absence de trottoirs rendant le cheminement pour les piétons dangereux,
- d'un revêtement de chaussée en mauvais état,
- d'accès de maisons de village débouchant directement sur la chaussée.

L'objectif de cet aménagement est de rendre à cette voie sa vocation de desserte locale en sécurisant les cheminements pour piétons.

Le programme de l'aménagement comprend :

- la mise en sens unique de la voie dans le sens ouest-est afin de réduire le volume global du trafic en décourageant le transit,
- la création d'une chaussée avec caniveau central revêtue en enrobés porphyriques sablés sur une largeur de 2,80 mètres,
- la création de deux accotements pavés de part et d'autre de la chaussée afin d'éloigner des façades la circulation des véhicules,
- la remise en valeur de la place du docteur Alloin, porte d'entrée de la zone 30 de la rue Germain.

L'emprise du projet est de 2 200 mètres carrés sur une longueur de 250 mètres.

Le cadrage financier :

L'estimation globale s'établit à 670 000 € incluant :

- les études,
- les travaux de voirie,

- les travaux de pavage,
- les travaux de maçonnerie,
- les plantations,
- la fourniture de bordures et pavés,
- les travaux de signalisation lumineuse,
- les travaux d'assainissement pluvial.

Le délai de réalisation :

- 2006 : les études,
- 2007 : les travaux.

Ces prestations seraient réalisées sur les marchés à bons de commande.

Circuit décisionnel : ce projet a été validé lors du pôle politique des déplacements le 11 décembre 2006 et du Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'autorisation de programme complémentaire de 640 000 € portant l'opération de la rue Germain à Albigny sur Saône à 670 000 € TTC.

2° - Valide le programme selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € en 2006,
- 640 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,